



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-020-2016-07

PUBLIÉ LE 12 JUILLET 2016

Sommaire

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France

IDF-2016-07-12-001 - Décision portant délégation de signature Acquisition immeuble Léon-Jouhaux Paris 10 (1 page)	Page 3
IDF-2016-07-08-008 - Décision portant délégation de signature Ordonnancement CCID 92 (1 page)	Page 5
IDF-2016-07-12-002 - Décision portant délégation de signature Vente immeuble Av Trudaine Paris 9 (1 page)	Page 7
IDF-2016-07-12-003 - Décision portant délégation de signature Vente immeuble Bourse de commerce (1 page)	Page 9
IDF-2016-07-08-009 - Décision portant délégations de signature Dir Adjoint CCID 75 (1 page)	Page 11

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris -
Île-de-France

IDF-2016-07-12-001

Décision portant délégation de signature Acquisition
immeuble Léon-Jouhaux Paris 10

DÉCISION

Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France,

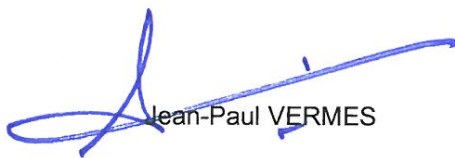
- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;
- Vu la délibération adoptée par l'assemblée générale de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France le 7 juillet 2016 autorisant l'acquisition de l'immeuble, propriété de la VILLE DE PARIS, sis, 11, rue Léon-Jouhaux à Paris (10^{ème}) et habilitant le Président ou son délégataire à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération,

Décide :

- de donner délégation à Etienne GUYOT, Directeur général de la CCI Paris Ile-de-France, pour signer, dans les conditions définies par l'Assemblée générale du 7 juillet 2016, les actes nécessaires à l'acquisition de l'immeuble sis 11, rue Léon-Jouhaux à Paris (10^{ème}), propriété de la VILLE DE PARIS.

En cas d'absence ou d'empêchement d'Etienne GUYOT, il est donné délégation de signature, dans les mêmes conditions, à Richard BENAYOUN, Directeur du patrimoine et de l'immobilier.

Fait à Paris, le 12 juillet 2016



Jean-Paul VERMES

Diffusion : bénéficiaires - site www.cci-paris-idf.fr - recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris -
Île-de-France

IDF-2016-07-08-008

Décision portant délégation de signature Ordonnancement
CCID 92

DÉCISION

Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,

- Vu le code de commerce et notamment l'article R. 711-68 ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;

Décide :

- de donner délégation à Dominique DENIS, membre élu de la CCI départementale des Hauts-de-Seine, durant la période d'absence du Président Jean-Yves DURANCE du 11 juillet au 31 août 2016, à l'effet de signer les actes d'exécution du budget et d'émission de titres de perception et de mandats qui concernent la CCI départementale des Hauts-de-Seine.

La présente délégation s'entend sans limitation pour les recettes et pour les charges et dépenses obligatoires mentionnées à l'article A. 712-31 du code de commerce et dans la limite de 250.000 € par opération pour les autres charges et dépenses.

Fait à Paris, le 8 juillet 2016



Jean-Paul VERMES

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris -
Île-de-France

IDF-2016-07-12-002

Décision portant délégation de signature Vente immeuble
Av Trudaine Paris 9

DÉCISION

Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France,

- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;
- Vu la délibération adoptée par l'assemblée générale de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France le 7 juillet 2016 autorisant la vente de l'immeuble sis 39 avenue de Trudaine à Paris 9^{ème} et habilitant son président ou son délégataire à signer tous actes se rapportant à son exécution,

Décide :

Sur proposition du Directeur Général,

- de donner délégation à Richard BENAYOUN, Directeur du patrimoine et de l'immobilier, à l'effet de signer, dans les conditions fixées par délibération de l'assemblée générale de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France le 7 juillet 2016, les actes nécessaires à la réalisation de la vente du bien immobilier sis 39 avenue de Trudaine à Paris 9^{ème}, propriété de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement de Richard BENAYOUN, il est donné délégation de signature, dans les mêmes conditions, à Jean-Claude SCOUPE, Directeur général adjoint en charge de l'administration générale.

Fait à Paris, le 12 juillet 2016



Jean-Paul VERMES

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris -
Île-de-France

IDF-2016-07-12-003

Décision portant délégation de signature Vente immeuble
Bourse de commerce

DÉCISION

Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France,

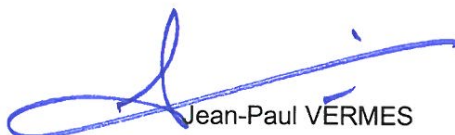
- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;
- Vu la délibération adoptée par l'assemblée générale de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France le 7 juillet 2016 autorisant la vente de l'immeuble de la Bourse de commerce, sis, 2 rue de Viarmes à Paris (1^{er}), à la VILLE DE PARIS et habilitant le Président ou son délégataire à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération,

Décide :

- de donner délégation à Etienne GUYOT, Directeur général de la CCI Paris Ile-de-France, pour signer, dans les conditions définies par l'Assemblée générale du 7 juillet 2016, les actes nécessaires à la réalisation de la vente à la VILLE DE PARIS de l'immeuble de la Bourse de commerce, propriété de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France, sis, 2 rue de Viarmes à Paris (1^{er}).

En cas d'absence ou d'empêchement d'Etienne GUYOT, il est donné délégation de signature, dans les mêmes conditions, à Richard BENAYOUN, Directeur du patrimoine et de l'immobilier.

Fait à Paris, le 12 juillet 2016



Jean-Paul VERMES

Diffusion : bénéficiaires - site www.cci-paris-idf.fr - recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris -
Île-de-France

IDF-2016-07-08-009

Décision portant délégations de signature Dir Adjoint
CCID 75

DÉCISION

Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France,

- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce ;
- Vu l'article A. 712-35 du code de commerce ;
- Vu le code de marchés publics ;
- Vu le statut du personnel administratif des Chambres de commerce et d'industrie pris en application de la loi du 10 décembre 1952 ;
- Vu le règlement intérieur du personnel de la chambre de commerce et d'industrie de région Paris-Ile-de-France ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;
- Vu la délibération de l'assemblée générale de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France en date du 7 janvier 2016 autorisant son Président à passer certains marchés publics ou accords-cadres ;

Décide :

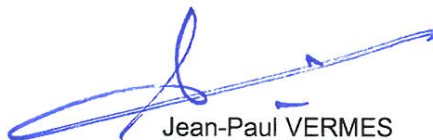
Sur proposition du Directeur Général,

- de retirer les délégations antérieurement données à Denis DANG, Responsable administration finances logistique, comme suppléant de Rémy ARTHUS, DGDD de la CCI Paris en matière d'achats et marchés publics et de ressources humaines,
- de donner délégation de signature à Olivier BEAUNAY, Directeur adjoint de la CCID Paris, comme suppléant de Rémy ARTHUS, DGDD de la CCI Paris en matière d'achats et marchés publics, de ressources humaines et de dépenses et de recettes.

Les décisions en date du 21 avril 2016 portant délégations de signature en matière d'achats et marchés publics, de dépenses et de recettes et de ressources humaines sont modifiées en conséquence de la présente décision.

La présente décision prend effet à compter de sa signature et s'exerce pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

Fait à Paris, le 8 juillet 2016



Jean-Paul VERMES

Diffusion : bénéficiaires - site www.cci-paris-idf.fr - recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France